

l'abolition éventuelle du système discriminatoire que l'obtention du droit à l'autodétermination pour ces territoires. En ce qui concerne la Namibie, j'aimerais mentionner que le Gouvernement canadien a accueilli récemment le commissaire des Nations Unies pour la Namibie, M. Sean MacBride. La visite de M. MacBride à Ottawa nous a permis d'examiner avec attention les divers aspects de notre position à l'égard de la Namibie et de procéder à un intéressant échange de vues.

Les signes positifs qui semblent se faire jour dans ces territoires peuvent sûrement en partie être considérés comme le résultat de l'action continue de cette organisation pour mettre fin aux politiques dégradantes et inacceptables des régimes racistes. Ils peuvent également être attribués à l'influence et à l'effet d'entraînement des événements survenus dans les territoires sous administration portugaise. Le processus de décolonisation qui s'y déroule a été amorcé par la volonté et la détermination résolues des populations de ces territoires de faire valoir leurs droits à l'autodétermination et à l'indépendance. Nous nous félicitons par ailleurs des impressionnants et rapides progrès réalisés depuis un an par le Portugal pour mettre fin à son système colonial. Nous nous réjouissons de la détermination avec laquelle les autorités portugaises ont appliqué leur nouvelle politique.

Les nouveaux États qui émergeront bientôt des anciens territoires portugais auront besoin du soutien de la communauté internationale pour faciliter leur démarrage sur des bases solides et pour encourager leur développement socio-économique ordonné et équilibré. Dans ce contexte, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures du Canada a annoncé le 11 avril l'envoi d'une mission spéciale en Angola et au Mozambique afin d'entrer en contact avec les gouvernements provisoires et les leaders de ces pays et pour jeter les bases d'une coopération fructueuse dans tous les domaines, et spécialement dans le secteur du développement économique et social entre le Canada et l'Angola et le Mozambique.

Le racisme et la discrimination raciale ne sont pas le lot d'une seule région; comme l'a si bien déclaré le distingué ambassadeur Salim, de Tanzanie, au Comité de vérification des pouvoirs lors de la dernière Assemblée générale des Nations Unies, aucun pays ne peut s'estimer épargné par ce mal à un moment ou à un autre. Il s'agit donc d'une tare universelle qui exige un effort unifié pour parvenir à son élimination. Les gouvernements de tous les pays doivent s'atteler à la tâche et examiner en profondeur leur législation et étudier leur système social dans le but de faire disparaître toute trace de discrimination à l'égard de